

**CM04092025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 septembre à 19 heures 00 minute, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sous la présidence de Madame BOCHÉ, Maire.

**Etaient présents**

Mme BLANDUREL Marie-Hélène	
Mme BOCHÉ Audrey	
M. CHOQUET Pascal	M.FOSSIER Stéphane
M. DABONNEVILLE Jean-Pierre	Mme LEMAITRE Danièle
	Mme VIGNÉ Isabelle

**Absents excusés** : M. Francis CARON donne pouvoir à Danièle LEMAITRE

**Absent** : Fabien VAN DE KERCHOVE, Zohra DARRAS arrivée à 19 H 26, Youssef FARRES arrivé à 19 H 19.

**Secrétaire de séance** : Marie-Hélène BLANDUREL

Ouverture de la séance à 19h00 suivant l'ordre du jour.

**01) Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque.

**02) Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque**

Afin de poser les règles des conditions d'emprunt des ouvrages disponibles au prêt à la bibliothèque, il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur qui lui est soumis.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve ce document qui sera applicable dès son envoi au contrôle de légalité.

Contre      abstention      pour      8

**03) Convention Amiens Métropole travaux rue des Auges**

Madame le Maire rappelle qu'une phase test a été mise en place pour le déplacement du terminal de bus et le changement de sens de circulation de La Ruelle. Cette phase a permis de réajuster le projet et de l'adapter aux réalités du terrain. La période de test arrive à son terme, il convient d'envisager les aménagements définitifs.

Pour ce faire, Amiens Métropole propose une convention de fonds de concours, comme établi par délibération du conseil métropolitain.

Cette convention établie les règles financières applicables. Les travaux, sont estimés à 42 000 € TTC. Un fonds de concours de 30% du montant est demandé à la commune, soit un montant estimé à 10 500 €.

Danièle Lemaître demande s'il est prévu une modification du stop dans la Ruelle à proximité du « Beau Regard » ?

Mme le Maire répond qu'il y aura un aménagement afin que les propriétaires puissent accéder à leur propriété plus facilement.

Isabelle Vigné : le stop de la rue des Auges va-t-il être marqué ?

Mme le Maire : Non, il va être retiré car il n'a plus lieu d'être.

Les membres du conseil votent

Contre      abstention      pour      8

#### **04) Convention Amiens Métropole Travaux rue du Petit Camon**

Madame le Maire expose que suite à la réclamation d'une riveraine qui faisait justement remarquer la dangerosité d'accès à l'arrêt de bus situé dans la rue du Petit Camon, à proximité du chemin d'Amiens, Amiens Métropole propose l'aménagement d'une écluse afin de pouvoir créer un chemin d'accès.

Ces travaux estimés à 24 000 € TTC sont soumis à un fonds de concours de la commune à hauteur de 30%, soit une somme estimée de 6 000 €.

Arrivée de M. Youssef FARES à 19 H 19.

Mme le Maire précise qu'il y aura une phase de test.

M. Youssef Fares demande pendant combien de temps ?

Mme le Maire : environ 1 an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote

Contre      abstention      pour      9

Arrivée de Mme Zohra DARRAS à 19 H 26.

#### **05) Tarif de cantine**

Madame le Maire expose que l'ESAT des Alençons a fait parvenir un courrier à la commune durant l'été afin de lui faire part de l'augmentation de 1.56 % prévue dès le 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour les repas fournis pour la cantine, passant ainsi le tarif de 5.13 € (que la commune refacturait 5.15 € aux familles) à 5.21 €.

Il revient aux membres du conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs applicables.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal proposent la somme de 5.25 € et votent à l'unanimité.

Contre                    abstention                    pour 10

Mme le Maire précise que le midi, la surveillance et l'animation à la pause méridienne ne sont pas facturées, il faut rappeler également qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 3 ans et que le temps du midi coûte environ 140 euros à la commune.

#### **06) Délibération approbation projet chaudière école**

Le projet de changement de chaudière de l'école pour un système aérothermie et appoint gaz a obtenu une subvention à hauteur de 80% du montant HT des travaux par la Préfecture par le prisme de la DSIL. Ce projet pourra donc se réaliser en 2026. Territoire énergie Somme propose une convention de partenariat avec la commune pour la réalisation des travaux prévus sous mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de cette convention et autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et aux subventions s'y rapportant.

Contre                    abstention                    pour 10

Mme le Maire précise que les travaux seront faits en Avril 2026.

#### **07) Approbation des chemins communaux**

Dans le courant de l'année 2022, Amiens Métropole a procédé au recensement des chemins communaux dans le but de pouvoir les préserver. Le relevé et le plan de gestion sont soumis au conseil municipal pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

M. Jean-Pierre DABONNEVILLE demande s'il y aurait une possibilité de bloquer l'accès du chemin qui rejoint la départementale D 919 sur la route d'Amiens, pour éviter les dépôts sauvages.

#### **08) Validation des parcours chemins Amiens Métropole**

Amiens Métropole travaille à la valorisation de notre territoire et propose la création d'un parcours de randonnée qui relierait chaque ville et village entre eux. Ce parcours d'environ 250 km sera jalonné de pupitres de deux types : ceux dédiés aux spécificités de chaque village et ceux dédiés à la biodiversité et à ce qui caractérise notre patrimoine naturel.

Il s'agit ici d'approuver le tracé du parcours ainsi que les termes de la convention autorisant Amiens Métropole à installer les pupitres sur notre territoire.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent cette convention et autorisent Madame le Maire à la signer. Ils approuvent également la proposition de tracé.

Isabelle Vigné : les chemins seront-ils entretenus par la commune ; y aura-t-il un fléchage ; la population sera-t-elle informée du tracé des chemins ?

Mme le Maire : Tous les panneaux fléchage seront installés par Amiens Métropole et les plans seront mis dans le trait d'union de 2026.

Contre                    abstention                    pour 10

#### **09) Dénomination de l'école « Lucette et Maurice Choquet »**

Il s'agit de réintégrer Lucette dans l'Histoire collective du village. Trop longtemps oubliée au profit de son mari, elle a pourtant œuvré, peut-être plus discrètement, pour l'éveil artistique des enfants.

Madame le Maire propose donc à l'ensemble du conseil de rebaptiser l'école « Lucette et Maurice Choquet ». Les œuvres des enfants gardés par l'association Maurice Choquet ont été sorties de l'église et temporairement stockées à la mairie. Messieurs Caron et Dabonneville ont œuvré cet été afin d'installer un local dans la cour de l'école qui sera spécifiquement dédié à la conservation de ces œuvres qui seront plus accessibles pour d'éventuelles expositions.

Par ailleurs, Madame le Maire profite de ce point pour informer le conseil municipal de l'organisation d'une exposition autour du travail du couple Choquet par le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) à la maison de la culture dans le cadre des assises européennes de l'éducation artistique qui se tiennent cette année à Amiens. Cette exposition débutera le 8 octobre avec une inauguration à 18h45 à laquelle le conseil municipal est convié. Elle s'achèvera le 22 décembre.

Une autre exposition devrait s'organiser dans le courant du mois de mai 2026 à la salle polyvalente d'Allonville.

Pascal Choquet se juge trop proche pour participer au vote et donc s'abstient.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil votent.

Contre                    abstention 1 ( Pascal Choquet)                    pour 9

20 h 15 : Zohra Darras quitte la salle et donne pouvoir à Jean-Pierre Dabonneville.

#### **10) Cimetière Règlement**

Le conseil municipal avait délibéré favorablement afin de mandater le groupe Elabor pour la gestion du cimetière : création d'un plan à l'échelle, répertoire des défunts et titres de concession. Ce travail est terminé. Afin d'avancer sur ce dossier, il convient d'approuver le règlement du cimetière.

Isabelle Vigné : Est-ce que les habitants peuvent consulter le répertoire, y a-t-il des personnes au jardin du Souvenir ?

Mme le Maire : Les documents sont consultables en mairie, il n'y a personne pour le moment au jardin du Souvenir, une plaque sera installée prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote

Contre                    abstention                    pour 10

### **11) Cimetière devis**

Toujours sur le dossier « cimetière », il convient maintenant de passer à la phase 2, à savoir les reprises de concessions échues ou visiblement à l'état d'abandon. Pour ce faire, le groupe Elabor propose un devis à hauteur de 11 825.60 € TTC afin de prendre en charge l'intégralité des procédures.

Il est à noter qu'une dernière phase viendra conclure ce dossier, celle de la création d'un ossuaire et du retrait des tombes abimées. A titre informatif, la création d'un ossuaire oscille entre 1 990 € et 3 000 €. Le retrait d'une tombe entre 250 € et 750 € en fonction de la grandeur du monument.

Youssef Fares : Il faut combien de temps pour la reprise d'une concession ?

Mme le Maire : 18 mois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil votent.

Contre                    abstention                    pour 10

### **12) DM1**

La commune a obtenu un certain nombre de subventions qu'il convient d'intégrer au budget. Il faut aussi prendre en compte l'inscription des crédits en dépenses d'investissement pour le projet d'installation de la vidéo-protection ainsi que la fin des travaux de la Prairie des Auges.

Aussi il convient d'inscrire en recette d'investissement la somme de 73 856.15 €, répartie comme suit :

15 299 € (Préfecture - DETR pour la gestion des pluviales de la Prairie des Auges) en 13461

10 704.50 € (Préfecture - FIPD pour la vidéo-protection) en 13461

13 473.90 € (Région HdF pour le complément d'étude de l'église) en 1322

17 000.00 € (Département – Fonds d'appui aux communes pour la Prairie des Auges) en 1323

17 378.75 € (Amiens Métropole – convention remboursement achat LED) en 13251

En dépenses d'investissement :

14 192.91 € en 2151 afin de clôturer les travaux de la rue des Auges et de la Prairie des Auges

59 663.24 € en 204182 pour l'installation de la vidéo-protection.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote

Contre                    abstention                    pour 10

### **13) Achat œuvre Athanase Fossé**

Un collectionneur propose à la commune d'acquérir une œuvre d'Athanase Fossé, signée de sa main : La vague. C'est une terre cuite à double patine, estampillée du cachet « céramique de Charenton » et numérotée.

Dimensions : longueur : 66 cm / hauteur : 24 cm/ largeur : 19 cm

Le prix proposé est de 900 € TTC. Madame le Maire a sollicité l'avis du directeur du musée d'Amiens. Ce dernier estime que c'est une belle et rare pièce, proposée à un prix raisonnable.

Il faudra également prévoir un coût de transport.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil votent et autorisent Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Contre                    abstention                    pour 10

#### **14) Mission maître d'œuvres pour aménagement d'un plateau surélevé rue des Auges**

A l'intersection entre la prairie des Auges et la rue des Auges, il est proposé d'installer un plateau surélevé pour :

- réduire la vitesse d'entrée des véhicules dans le village ;
- sécuriser les véhicules qui sortent de l'impasse ;
- réduire l'effet de pente de la prairie des Auges qui engendre des frottements selon les gabarits des véhicules

Aussi, pour conceptualiser le projet et suivre le chantier, l'entreprise ESER propose un devis de maître d'œuvre à hauteur de 2 970 € HT, soit 3 564 € TTC.

Isabelle Vigné demande pourquoi a-t-on laissé des dalles de plastique noir qui ne sont pas très esthétiques et à quoi servent-elles ?

Mme le Maire : Ce n'était que temporaire, elles vont être retirées, il y avait beaucoup de gadoue à cet endroit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote

Contre                    abstention                    pour 10

#### **15) Questions diverses**

*Question de la vitesse rue du Petit Camon* : La question de la vitesse excessive des véhicules dans la rue du Petit Camon est une question qui revient régulièrement. Mme le Maire précise à nouveau que cette voirie est gérée par Amiens Métropole. La communauté d'agglomération commence à recenser les travaux qui seraient à mener durant le prochain mandat. Mme le Maire propose donc au conseil municipal d'inscrire une réflexion sur un aménagement sécuritaire dans cette rue et éventuellement également dans celle de La Ruelle. Madame le Maire demande l'avis des membres du conseil.

Les membres du conseil sont d'accord pour demander un aménagement.

*Le terrain multisport* : Le pare-ballon abîmé a été changé la semaine dernière. Le portillon avait été réparé mais la serrure a une nouvelle fois été abîmée.

*Les bacs de fleurs/arbres rue du Petit Camon* : Après 4 ans d'échanges avec les services d'Amiens Métropole, une solution a enfin été trouvée pour reprendre les bacs et les consolider. Les travaux devraient avoir lieu avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.